

04/10/2017 : Paquet sécurité maritime : les professionnels de la construction navale française protégés par l'Europe – Renaud Muselier (LR, PPE, fr)

Le député européen Renaud Muselier s'est félicité de l'adoption, à une large majorité le 3 octobre 2017 en séance plénière du Parlement européen, de la révision de la Directive établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers. *« Grâce à ce texte, nous aurons dorénavant une législation harmonisée en Europe qui renforcera la sécurité des navires à passagers en navigation nationale, sans pour autant augmenter les contraintes auprès des acteurs du secteur maritime ».*

Pour Renaud Muselier, *« la France présente le plus faible taux d'accidents de bateaux dans l'Union. Notre réglementation nationale étant déjà bien adaptée, nous avons obtenu un délai de 12 ans avant que les armateurs, les architectes, les sites de constructions des chantiers navals français aient à intégrer les normes européennes. Car s'il est nécessaire d'augmenter la sécurité de toute la flotte navigante en Europe, il ne s'agit pas de le faire à l'encontre des industriels, et particulièrement de la filière aluminium en France. Le texte est ainsi équilibré, augmentant la sécurité des passagers tout en préservant le savoir-faire français. »*

Le député européen s'est dit particulièrement satisfait du résultat de ce vote : *« C'est la preuve que la défense des intérêts français passe par une implication directe et active au sein des institutions européennes. Car lorsque la France fait entendre sa voix, elle est écoutée. Son avis est respecté. Maintenant, la balle est dans le camp français puisqu'il reviendra à l'Assemblée nationale de transposer le texte et de garantir ainsi un niveau élevé de sécurité pour tous les passagers français. »*